



Respect du bon voisinage / nuisances sonores

Faisons-en-sorte que les liens de voisinage soient un atout de convivialité et non une source de conflit. Il revient à chacun de penser à ses voisins et de préserver leur tranquillité.

La loi distingue trois types de bruits pouvant créer des nuisances sonores domestiques, provoqués par :

Les individus (cris, déplacements, comportements désinvoltes, etc.)

Les objets (outils de bricolage, travaux, travaux de jardinage, instruments de musique, etc.)

Les animaux dont le maître est le seul responsable.

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores, des horaires précis sont à respecter pour les travaux de tonte et de bricolage bruyant.

Travaux d'extérieur

Ainsi, ceux-ci sont autorisés :

du lundi au vendredi : de 7h à 20h

le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h30

le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

CONTRAVENTION DE CLASSE 3

AMENDE MODEREE

45 €

AMENDE FORFAITAIRE

68 €

AMENDE MAJOREE

180 €



Brûlage des déchets verts

Pour rappel, il est également interdit de brûler ses déchets verts sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 450€.

A noter : les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Arrêtez de vous enflammer !



OUVERTURE DE LA CHASSE

La chasse est à nouveau ouverte

La chasse est une activité très encadrée. Les dates d'ouverture et de fermeture sont fixées chaque année par des arrêtés préfectoraux pour chaque département.

L'arrêté est disponible sur le site du village :

Ouverture de la chasse le 17 septembre 2023

Fermeture de la chasse le 29 février 2024.



La prudence avant tout :

La prudence est la règle d'or lorsque vous randonnez en période de chasse. Soyez attentifs à votre environnement, écoutez les bruits de la nature, et restez sur les sentiers balisés. Enfin, en cas de doute ou si vous entendez des coups de feu, prenez rapidement les mesures nécessaires pour assurer votre sécurité : éloignez-vous des zones de chasse ou signalez votre présence avec un sifflet ou en criant.

Pour accroître votre visibilité auprès des chasseurs, il est fortement recommandé de porter des vêtements vifs et colorés pendant vos randonnées en période de chasse.

Passeports et cartes d'identité : anticipez le renouvellement

Il est particulièrement conseillé d'entreprendre les démarches de renouvellement et de **prendre rendez-vous en mairie six mois avant la date d'expiration de votre pièce d'identité**, et notamment si vous êtes dans l'une de ces situations :

- vous prévoyez de partir en voyage prochainement ;
- l'un de vos enfants doit participer à un voyage scolaire ;
- vous êtes étudiant ou vous allez passer un examen nécessitant la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Vous serez ainsi certain d'avoir votre titre d'identité à jour lorsque vous en aurez besoin !

Pour simplifier votre démarche d'obtention de carte d'identité ou de passeport, il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

AVANT DE VOUS RENDRE EN MAIRIE...
Pour toute demande de **carte d'identité** ou de **passeport**,
gagnez du temps en remplissant la **pré-demande en ligne**.



Rendez-vous sur ants.gouv.fr

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Le site de l'État pour vos démarches de carte d'identité et de passeport

Professionnels de l'automobile Auto-écoles et CSSR Agents de mairie

Rechercher Se connecter

Accueil Démarches en ligne Actualités Services Tout savoir sur les titres d'identité Aide & Contact Recherche rendez-vous mairie

Chiffres-clés Accueil Démarches en ligne

Démarches en ligne

Suivre l'avancée de votre demande

Munissez-vous de votre numéro de demande. Il est inscrit sur le récépissé qui vous a été délivré lors du recueil de votre demande en mairie ou au consulat.

Faire une première demande de carte nationale d'identité



Faire une première demande de passeport



Effectuer le renouvellement de votre carte d'identité



Il faut ensuite prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil (Etréchy, Dourdan, St Chéron, Boissy-sous-St-Yon)

ARNAQUE

Dans votre boîte aux lettres, ce prospectus avec des numéros de dépannage d'urgence.

Des prospectus comportant des numéros d'urgence, tout le monde en reçoit. Il sont régulièrement glissés dans vos boîtes aux lettres.

À première vue, ce prospectus, d'aspect officiel - il reprend les couleurs du drapeau français - est tout à fait honorable. Y figurent l'intitulé de notre département, des numéros médicaux ou pour les transports, mais aussi et surtout des numéros de dépannage garanti "24/24 - 7J/7". Ce sont justement ces numéros qui posent question. On constate aussi que l'on retrouve les mêmes numéros une ligne sur deux...

Et il s'avère que ces deux numéros, s'étalant sur treize lignes et autant de services, renvoient tous à la même entreprise. Le consommateur ou la consommatrice n'a en réalité pas le choix: il n'y a que cette entreprise qu'il ou elle peut appeler. Il y a donc "tromperie"; tromperie renforcée par l'utilisation - prohibée - des couleurs du drapeau français.



JETEZ CETTE PLAQUETTE !

Si vous avez été victime d'arnaques de ce genre N'hésitez pas à déposer plainte et à consulter la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Infos Arnaques - consommateur

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

 gouv.fr



AGENDA DE LA VIE ASSOCIATIVE

de Septembre & Octobre

ESSONNE
VERTE
ESSONNE
PROPRE

VILLECONIN

23 SEPTEMBRE 2023

PLACE DE L'ÉGLISE
9H30 ET 14H30

*Tous ensemble
pour maintenir la
beauté de notre
village*

Essonne
LE DÉPARTEMENT

107

L'Essonne Verte
MOINS DE DÉCHETS

Rendez-vous le samedi 23 septembre 2023 sur la place de l'église pour notre journée annuelle, organisé par Françoise Houel de ramassage de déchets dans le village. Deux créneaux horaires sont proposés pour permettre à chacun de nous rejoindre !

Le P'ti Vilco et SelZéceux organisent un parcours de Vide-Maisons dans Villeconin et un Vide-Dressing dans le préau de l'école le dimanche 24 septembre de 9h à 17h30.

Un parcours avec les maisons vous sera distribué.

À VILLECONIN dimanche 24 SEPTEMBRE



et



**VIDE
MAISON**

de 9 H à 17 H 30

MARCHÉ
DU TERROIR
ET DE

l'Artisanat



Renseignements : FETES VILLECONIN

mail : fetesvilleconin@gmail.com

tél : 06 82 18 24 91

*Rendez-vous notre traditionnel Marché du Terroir le
dimanche 1 octobre !*

22 Exposants seront présents. Vous pourrez remplir votre panier de bons produits locaux ! Un traiteur réunionnais vous proposera des spécialités si vous souhaitez déjeuner sur place.



septembre

dimanche 24

de 10 h à 18 h vide-maison et vide-dressing
en partenariat avec SelZéCeux

vendredi 29

19 h 30 bœuf musical électrique
avec Jym et Laurent

samedi 30

20 h repas moules frites préparé par Christine et Claude
16 € adulte, 8 € enfant (- de 12 ans)

Répare café tous les derniers samedis matins du mois à partir de 10 h 30
en partenariat avec SelZéCeux reparecafevilleconin@gmail.com

4 grande rue 91580 Villeconin mail : aupvilco@gmail.com

Le Villeconinois N° 102 paraîtra fin octobre

Éditeur

Mairie de Villeconin
30 Grande rue
91580 Villeconin
Tél. : **01 60 80 36 08**
mairie.villeconin@wanadoo.fr



www.mairie-villeconin.fr

Directeur de publication

Jean-Marc Foucher

Directrice adjointe

Sarah Ines

Retrouvez les informations
et les actualités de votre village
sur notre site et sur les réseaux.

